



Langues régionales : Macron défend l'école immersive

Paris, 26 mai 2021 (AFP) -

Emmanuel Macron a assuré mercredi sur Facebook que "rien ne saurait entraver" l'enseignement immersif en langues régionales, et "demandé au gouvernement et au Parlement de trouver les moyens de garantir leur transmission".

Le chef de l'Etat intervient sur ce sujet après la censure par le Conseil constitutionnel vendredi de l'enseignement immersif en langues régionales, qui a provoqué l'inquiétude de nombreux élus de plusieurs régions et de son allié du Modem François Bayrou.

"Les langues de France sont un trésor national" et "ne cessent d'enrichir notre culture française. Depuis des décennies, un mouvement majeur de transmission par l'école immersive, au travers d'associations comme Diwan, Seaska, les Calendretas, Bressola, ABCM et d'autres, a fait vivre ces langues et a garanti leur avenir. Rien ne saurait entraver cette action décisive", assure Emmanuel Macron.

"Le droit doit libérer, jamais étouffer. Ouvrir, jamais réduire", dit-il en allusion à la décisions du Conseil Constitutionnel, sans la citer. "La même couleur, les mêmes accents, les mêmes mots : ce n'est pas cela, notre nation".

Se disant "à la fois protecteur de la langue française et gardien de la richesse que constituent nos langues régionales", il explique avoir "demandé au gouvernement et au Parlement de trouver les moyens de garantir la transmission de cette diversité linguistique dans le respect des cadres pédagogiques largement reconnus depuis un demi-siècle".

Le Conseil constitutionnel avait retoqué partiellement le 21 mai la proposition de loi du député Paul Molac en faveur des langues régionales en censurant la méthode immersive à l'école, c'est-à-dire un enseignement effectué pour une grande partie du temps scolaire dans une langue autre qu'en français.

Mercredi au Sénat, Jean Castex a assuré que la rentrée "s'effectuera tout à fait normalement" pour les établissements "sous contrat d'association avec l'État" et qui ont exprimé "des inquiétudes" suite à cette décision.

Mardi à l'Assemblée, le Premier ministre avait déjà annoncé qu'il missionnait deux députés sur le sujet.

"Ce sera une mission courte", et une fois les conclusions rendues "je recevrai l'ensemble des associations concernées, pour que sereinement nous en tirions toutes les conséquences", a-t-il précisé mercredi, en insistant sur "la volonté politique du gouvernement de préserver la richesse que constituent, dans le cadre de l'unité de la République, les langues régionales".

De son côté, le ministre des Affaires étrangères Jean-Yves Le Drian s'est félicité mercredi des propos "sans ambiguïté" du chef de l'Etat qui "réaffirme ses engagements à l'égard de la Bretagne et au réseau Diwan". "Je sais que le Premier ministre sera au rendez-vous pour prendre rapidement les mesures nécessaires", a encore plaidé l'ancien président de la région Bretagne.

La "loi Molac" avait été adoptée par le Parlement le 8 avril après un vote surprise de l'Assemblée, malgré l'opposition du gouvernement.

Ensuite, contre le choix du Premier ministre et des groupes majoritaires, la saisine du Conseil constitutionnel à titre individuel, par 61 députés de la majorité, a divisé les élus "marcheurs".

Lundi, le président du Modem et maire de Pau, François Bayrou, un proche du président, s'était élevé contre la décision du Conseil constitutionnel et estimé que "le président de la République [devait] s'emparer de cette question".

leb-cg-jmt/ib/bow

FACEBOOK

Afp le 26 mai 21 à 18 36.